

SIMULATEUR D'ACCORD LOCAL A 25% - version 5

Nature juridique de la communauté
Communauté de communes, Communauté d'agglomération

SYNTHESE

Population EPCI	12 690	Résultat
Nombre de sièges		
- droit commun (II à V du L5211-6-1)	37	
- initial (uniquement II à IV du L5211-	34	PROPORTIONNELLE
- maximal	42	
- en cours	34	
Reste à répartir	8	

Insérer les communes avec leur population municipale, par ordre décroissant de population

Nom de la commune	Population municipale
VAL-AU-PERCHE	3 716
CETON	1 792
BELFORET EN PERCHE	1 672
BELLEME	1 515
SAINT GERMAIN DE LA COUDRE	762
IGE	647
SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME	585
SAINT HILAIRE SUR ERRE	528
APPENAI SOUS BELLEME	271
CHAPELLE SOUEF (LA)	260
BELLOU LE TRICHARD	217
CHEMILLI	198
SAINT FULGENT DES ORMES	165
DAME MARIE	154
POUVRAI	108
VAUNOISE	100

Insérer la répartition à tester

Répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1)	Nombre sièges pris en compte pour l'accord local (au titre uniquement des II à IV du L. 5211-6-1)	P=proportionnel / F="forcé à 1"	Ratio initial	Nombre de sièges	Nouveau ratio	Test des différentes conditions			
						Commune ayant plus de la moitié des sièges	Hiérarchie démographique non respectée	Au moins un siège par commune	Condition de l'alinéa I-2-e
11	9	P	90 %	9	90 %				
5	4	P	83 %	4	83 %				
4	4	P	89 %	4	89 %				
4	4	P	99 %	4	99 %				
2	2	P	98 %	2	98 %				
1	1	P	58 %	1	58 %				
1	1	P	64 %	1	64 %				
1	1	P	71 %	1	71 %				
1	1	F	138 %	1	138 %				
1	1	F	144 %	1	144 %				
1	1	F	172 %	1	172 %				
1	1	F	189 %	1	189 %				
1	1	F	226 %	1	226 %				
1	1	F	242 %	1	242 %				
1	1	F	346 %	1	346 %				
1	1	F	373 %	1	373 %				